DoP (declaration of performance)
Déclaration de performance
Nr. 690.1.1

eurocol

690 EUROPLAST

1. Identification unique	Chaque emballage est doté d'un numéro de lot unique qui renvoie aux spécifications établies pour cette colle.	
2. Désignation	Forbo Eurocol Nederland 690 Europlast : colle carrelage mural en dispersion.	
3. Application	Pour le collage de carreaux muraux en céramique sur des murs intérieurs fixes et stables, tels que des stucages à base de ciment et/ou de plâtre et du carrelage existant. Convient pour l'intérieur.	
4. Nom et adresse de contact fabricant	*Forbo Eurocol Nederland B.V.* *Industrieweg 1-2* *NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas* *Tél. +31 75 6271600* *Courriel : info.eurocol@forbo.com*	
5. Nom et adresse de contact autorisé	Non applicable	
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	3	
7. Activité de l'organisme de certification notifié tel que requis par la norme harmonisée	L'organisme notifié de certification IKOB-BKB, numéro d'identification no.0957, a réalisé les tâches dans le cadre du système 3 et démontré que la colle carrelage citée répond aux exigences d'examen de type initial telles que décrites à l'Annexe ZA de NEN EN 12004:2007+A1:2012 et a remis le certificat de constance des performances et le certificat de conformité.	
8. Évaluation technique Européenne	Non applicable	
9. Performance déclarée	D1T selon NEN EN 12004:2007+A1:2012 ; colle en dispersion classique aux propriétés de base, qui répond aux exigences de l'essai d'affaissement.	
Caractéristiques essentielles	Performance	Méthode d'essai
Adhérence initiale	≥ 1 N/mm²	NEN-EN 1324:2008 §7.2
Charge thermique	≥ 1 N/mm²	NEN-EN 1324:2008 §7.4
Temps ouvert 20 minutes	≥ 0.5 N/mm²	NEN-EN 1346:2008
Réaction au feu du matériau	Classe E	NEN-EN 13501-1:2007+A1:2009
Dégagement de composants dangereux	voir FDS	
Optional characteristics	Performance	Méthode d'essai
Résistance accrue à l'affaissement	≤ 0.5 mm	NEN-EN 1308:2008
La présente déclaration de performance a été rédigée selon l'Annexe ZA de NEN EN 12004:2007+A1:2012.		
10. La performance des points 1 et 2 sont compatibles avec le produit décrit spécifiée au paragraphe 9 rendement. Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité de l'en ARTICLE CI fabricant 4.		
	Wormerveer, 22-08-2013 signé: ing. T.W. Breeuwer; Manager R&D	

